

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2012

Présents : Messieurs LASSARA Michel, Maire- ROUSSET Maurice ,adj - , GLAIZOL Denis, adj- REGAL Philippe- - Mesdames DESBOS Monique- MONTET Marie-Luce, MINODIER Florian

Absents : CHANTIER Christiane – OSTERNAUD Gilbert -

Secrétaire de séance : DESBOS Monique-

objet : **Tarifs location salle polyvalente à compter du 1^{er} janvier 2013**

Le conseil municipal après en avoir délibéré arrête ainsi qu'il suit les tarifs de location de la salle polyvalente à compter du 1^{er} Janvier 2013 :

ASSOCIATIONS LOCALES	
Assemblée Générale	Gratuit
Lotos- Concours de belote- Manifestations à but lucratif	202 . 00€
Bals	237 . 00€
Réunions de famille – Autres	180 . 00€
Mariage	250 . 00€
ASSOCIATIONS OU PARTICULIERS ETRANGERS A LA COMMUNE	
Lotos- Concours de belote- Manifestation à but lucratif	326 . 00€
Bals	439 . 00€
Réunions de famille – Autres	286 . 00€
Mariage	357 . 00€
CAUTION	305 . 00€

Il est précisé que chaque association locale bénéficiera d'une location gratuite par an

Objet : tarifs eau et assainissement pour fa.cturation 2013

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal fixe ainsi qu'il suit les tarifs Eau et Assainissement pour le prochain rôle :

EAU :

- **abonnement compteur : 60.00 €**
- **Prix du M3 d'eau : 1.36 € jusqu'à 300 m3**
1.22 € au delà de 300 m3

A ces tarifs s'ajoutent les taxes en vigueur au titre de la pollution domestique et pour la modernisation des réseaux de collecte.

ASSAINISSEMENT :

- **abonnement : 18.00 €**
- **consommation : 0.52 €/m3 d'eau consommé**

A compter du 1^{er} Janvier 2013, les frais de fermeture de compteur et d'ouverture seront facturés selon le tarif suivant :

- fermeture de compteur : 170.00€
- Ouverture de compteur :170.00 €

Objet INDEMNITE DE CONSEIL ET BUDGET DE MR BOFILL JEAN PAUL.

Mr le Maire explique que Mr BOFILL Jean Paul est resté six mois comme Trésorier à Lamastre ; mais celui-ci a élaboré le budget 2012.

Après avoir délibéré , le Conseil Municipal décide malgré tout d'attribuer l'indemnité de Conseil et de Budget à MR BOFILL Jean Paul pour 2012

Objet : MAITRISE D'ŒUVRE POUR PROJET D'EXTENSION ET REAHABILITATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire explique qu'il faut réaliser des travaux d'extension et de réhabilitation du réseau d'assainissement dans les quartiers « CHAMP LACROIX » et « LE PRE DE VERRE »

Aussi il est nécessaire de confier le projet à un bureau d'étude.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de confier la maîtrise d'œuvre au cabinet INGE4CM 43140 ST DIDIER EN VELAY.

Le marché de maîtrise comportera les mission suivantes :

Tranche ferme

Etude d'avant projet (y compris topographie)

Tranche conditionnelle

Projet (dossier consultations entreprises)

Assistance contrats de travaux (aide à la passation des marchés)

Assistance aux opérations de réception

Prestations complémentaires

Etudes foncières

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le contrat de Maîtrise d'œuvre.

Objet : PROJET D'EXTENSION ET REHABILITATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT QUARTIERS « CHAMP LACROIX » et « PRE DE VERRE »

Monsieur le Maire expose que le cabinet INGE4CM de ST DIDIER EN VELAY a chiffré le projet d'extension et réhabilitation du réseau d'assainissement des quartiers « Champ lacroix » et « Le pré de verre »

Le montant du projet s'élève à 180 445 €ht

Avec un plan de financement comme il suit :

SUBVENTION CONSEIL GENERAL	25%	45 111.25 €
SUBVENTION AGENCE EAU	30 %	54 133.50€
COMMUNE FOND LIBRES	50%	90 225.50€

Pour l'échéancier des travaux, le Conseil Municipal souhaite commencer les travaux pour second semestre 2013, si les subventions sont accordées.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de ce projet

- **adopte le plan de financement prévisionnel**

- sollicite une subvention du Conseil Général
- sollicite une subvention de l'Agence de l'Eau
- autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires au projet
-
- **Objet : SUBVENTION ASSAINISSEMENT DE L'AGENCE DE L'EAU
POUR EXTENSION ET REHABILITATION DU RESEAU
D'ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire explique que la Commune d'Empurany sollicite une subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour le projet d'extension et la réhabilitation du réseau d'assainissement pour les quartiers « Champ Lacroix » et « Le Pré de Verre », mais pour que celle-ci soit versée, il faut autoriser le Conseil Général à percevoir les subventions pour le compte de la Commune, qui nous les reversera

Après délibération , le Conseil Municipal autorise le Conseil Général à percevoir les subventions de l'Agence de l'eau la durée du 10^{ème} programme ;pour le compte de la Commune d'Empurany et à nous les reverser ensuite.

Objet : SUBVENTION 2012 AU « PETIT CŒUR ARDECHOIS » DE COLOMBIER LE JEUNE

Le Conseil Municipal décide d'allouer un subvention pour 2012 au « PETIT CŒUR ARDECHOIS » de Colombier le jeune 07270

Le montant de la subvention sera de 1 20 €

Objet : remboursement sinistre Foyer des Jeunes –

Monsieur le maire rappelle au conseil la déclaration de sinistre faite auprès de GROUPAMA suite aux dommages causés au Foyer des Jeunes.

Suite au rapport de l'expert le montant de l'indemnisation s'élève à 2 798.40€

Le solde est versé par chèque bancaire n° 3390581 , soit un montant de 765,35€

Monsieur le maire demande à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à encaisser ce chèque en recettes sur le budget communal.

Après en avoir délibéré , le Conseil Municipal :

ACCEPTE le remboursement proposé par GROUPAMA SUD

AUTORISE le maire à encaisser le chèque correspondant,

LE CHARGE de toutes les démarches nécessaires

Objet : PROJET D'ACQUISITION DE L'HOTEL- RESTAURANT « AU JARDIN DES SAVEURS »

Monsieur le Maire explique que l'Hôtel- restaurant « AU JARDIN DES SAVEURS » est en vente, mais ne trouve pas d'acquéreur privé, aussi afin de pérenniser cette activité dans le village ,il serait souhaitable que la Commune d'Empurany en fasse l'acquisition ,pour ensuite le louer ;l'immeuble se trouve au centre du village , les propriétaires- exploitants sont MR ET MME BOUCARD-PORRU Dominique et Claire.

L'estimation des biens est la suivante : fond de commerce 60 000 €

Immeuble 150 000 €

Après avoir pris connaissance des éléments du dossier , le Conseil Municipal décide d'acquérir l'Hôtel –restaurant « AU JARDIN DES SAVEURS » fond de commerce et immeuble pour un montant 210 000€;

Le financement du projet se fera par un emprunt, le maire est autorisé à prendre contact avec des organismes de crédit et de plus il est autorisé à signer un compromis de vente chez Maître BARNAVON notaire à Lamastre .

Objet REDUCTION DE FACTURE EAU

Suite un problème de fuite , la facture d'eau 2005 ref. 35/2005 est trop importante aussi , le conseil Municipal décide de la réduire de 200€

REF DE LA FACTURE 6-35/05/229 286,99€ nouveau montant 86,99€

OBJET :DECISION MODIFICATIVE N°1

désignation	Ouverture de crédit Investissement dépenses	Ouverture de crédit Investissement recettes
ACHAT IMMEUBLE D 2138	+ 200 000€	
EMPRUNT R1641		+ 200 000€

L'ordre du jour étant épuisé , la séance est levée à 23 heures

Fait le 13 NOVEMBRE 2012-

Le Maire,
M.LASSARA